



Liste des pièces à fournir dans le cadre d'une procédure de divorce

1) Votre couple

α) Les pièces d'état civil

- Copie intégrale** de l'acte de mariage de votre couple ⇨
- Copie de votre contrat de mariage
- Copie intégrale** de votre acte de naissance ⇨
- Copie intégrale** de l'acte de naissance de votre conjoint ⇨
- Copie intégrale** du livret de famille (une par union contractée)

β) Les informations administratives

- Copie de votre carte vitale ou numéro complet de sécurité sociale
- Coordonnées de votre Caisse d'Assuré Social
- Votre Numéro d'allocataire CAF
- Coordonnées de votre CAF
- Votre Numéro d'identification au sein des organismes payeurs de pensions de retraite ou tout autre avantage vieillesse
- Coordonnées de vos organismes payeurs de pensions de retraite ou tout autre avantage vieillesse

2) Vos enfants

- Copie intégrale** des actes de naissance des enfants ⇨
- Justificatifs des charges des enfants (frais de garde, scolarité, transports scolaires, cantine, assurance scolaire, etc...)
- Formulaire d'information des enfants mineurs sur leurs droits à être entendus et/ou assistés par un avocat dans le cadre de la procédure (document disponible sur ce site dans l'espace « accès réservé »)
- Justificatifs des bourses d'éducation perçues pour les enfants

3) Vos ressources, charges et patrimoine

α) Vos ressources

- Copies de vos justificatifs de ressources des 3 derniers mois (bulletins de paie, relevés CAF, Pôle Emploi etc...)
- Copie de la dernière déclaration des revenus du couple ou du dernier avis d'imposition

β) Vos charges

- Copies des tableaux d'amortissement des prêts (immobiliers ou autres) ou crédits (à la consommation ou autres) en cours

γ) Votre patrimoine

- Copies des cartes grises des véhicules
- Liste des biens (meubles, électroménager etc...) revendiqués

Le pictogramme ⇨ indique un document accessible par les « liens utiles » de notre site internet.